

(N° 20.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DECEMBRE 1878.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1879.

(Voir les N°s 88 III, session 1877-1878, 7, 11 et 16, session 1878-1879, de la
Chambre des Représentants et le N° 10 du Sénat.)

Présents : Messieurs BISCHOFFSHEIM, Président, le baron BETHUNE, BRUNEEL,
TERCELIN, DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour 1879 s'élève à 4,567,475 francs; il présente une augmentation de 120,000 francs sur celui de 1878.

Sur cette somme, 10,000 francs sont affectés à pourvoir à diverses dépenses du mobilier pour les nouveaux locaux du Sénat, 50,000 francs pour le service de la Chambre des Représentants, notamment pour les frais nécessités par l'accroissement récent de ses membres, et enfin 60,000 francs pour les dépenses d'un compte analytique des discussions pendant ledit exercice.

Les diverses demandes de crédits se trouvant justifiées et la Chambre des Représentants les ayant adoptées à l'unanimité de ses membres présents, votre Commission des Finances a l'honneur, Messieurs, de vous demander d'accueillir favorablement le Projet de Loi.

Le Président,
J -R. BISCHOFFSHEIM.

Le Rapporteur,
DEVADDER.